

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 15
20/05/2025	20/05/2025	Présents à l'ouverture de la séance	= 12
		Votants la présente délibération	= 15

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-six mai à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire de LOUPLANDE.

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Alain LORiot, Gaël PELTIOT, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT, Rémi METIVIER.

Absentes excusées : Lynda LAFOND (pouvoir donné à Gilles BELLAND), Suzy DIEUL (pouvoir donné Séverine NICAISE), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Claudette GARNIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Gaël PELTIOT

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 26.05.2025-1

▪ **Projet de rénovation de la salle du Temps Libre :**

○ 1°) **Résultat de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre :**

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de retenir l'offre, la mieux-disante en fonction des critères définis dans le règlement de la consultation, émise par la Société PIX Architecture (72. La Flèche) :

- **Tranche ferme** comprenant :

- Phase DIAG (Etude d'esquisse ou diagnostic)
- Avant projet sommaire
- Avant projet définitif

Pour la somme de 31 020 € HT

- **Tranche optionnelle** comprenant :

- Phase PRO (Etude de projet)
- ACT (Etablissement dossier consultation des entreprises, rapport analyse offres)
- Visa, DET (direction de l'exécution travaux)
- AOR (assistance opérations de réception)

Pour la somme de 62 980 € HT

- OPC (coordination et pilotage du chantier) Pour la somme de 5 000 € HT

Soit un total de 99 000 € HT

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer les pièces de ce marché ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture

le

et de l'affichage en lieu public le 19 juin 2025

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 02/07/2025

Affichage : 02/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



pour copie conforme

Louplande, le 19 juin 2025

Suivent les signatures au registre

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20250526-26052025-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2025

Affichage : 02/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

